FRC.1.1420

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 13897

OPINION

DE CHARLES BARBAROUX, de Marseille, Député par le Département des Bouches-du-Rhône à la Convention Nationale,

SUR LES SUBSISTANCES;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ET ENVOYÉE AUX QUATRE-VINGT-QUATRE DÉPARTEMENS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

CONVENTION NATIONALE.

CONVENTION

OPINION

DE

CHARLES BARBAROUX,

SUR LES SUBSISTANCES.

REPRÉSENTANS DE LA NATION,

LES subsistances du peuple sont l'objet le plus intéressant qui puisse vous occuper. Rome, long-temps agitée par des séditions dont les grains étoient le motif ou le prétexte, vendit enfin sa liberté au dictateur qui lui donna du pain & des jeux. Je crains pour notre république le sort de Rome, & je vous adjure, vous tous à qui la patrie est chère, de réunir toutes vos lumières, toutes vos volontés, pour assurer à l'Etat l'abondance conservatrice de la liberté.

Lorsque je me suis occupé de la position de la France, relativement à ses subsistances, le calcul m'a conduit à un résultat affligeant. Je le proclame, parce qu'un mal connu est toujours plus facile à réparer. Nous aurions la disette pendant l'année 1793, si nous ne prenions dès-à-présent

des mesures actives pour attirer en France les grains de l'étranger. Je vais indiquer les causes de cette disette. Vous trouverez dans le développement de mon opinion les moyens d'y remédier ; car mon système tend à faire de la France le magasin général des subsistances de l'Europe, & par conséquent à éloigner à jamais de notre république le fléau de la disette, & le crime des accaparemens.

Un laboureur, en réduisant les travaux & les productions à un terme moyen, cultive vingt arpens de terre, & peut leur faire produire soixante setiers de bled au-delà de la semence, de manière qu'il donne à la République 17,410 livres de pain.

Or, en fixant la population de la République à vingt-cinq ou à vingt-six millions d'habitans, il en résulte qu'il faut le travail de sept mille cinq cents laboureurs pour produire la subsistance d'un jour de tous les individus de l'empire, & que par conséquent nous avons indispensablement besoin de deux millions huit cent mille agriculteurs, pour nous assurer les subsistances d'une année.

Un évènement qui nous enleveroit cent mille agriculteurs, nous exposeroit à treize jours & demi de disette.

Or, je fixe à trois cent mille le nombre de ceux que la guerre a enlevés aux campagnes ; & certes, mon calcul ne vous paroîtra point exagéré, si vous considérez qu'indépendamment du nombre des agriculteurs enrôlés dans nos armées, les volontaires des compagnies franches, les sapeurs ou mineurs, les guides & les conducteurs des chariots, sont presque tous des hommes de la campagne. Il y aura donc, l'année prochaine, par la seule diminution du nombre des cultivateurs, un déficit de quarante jours & demi dans la masse de nos subsistances.

J'évalue à un déficit égal celui qui résultera de la diminution du nombre des bœufs livrés à la consommation des armées, des mulets employés à leur service, & des chevaux

qui par-tout ont été pris pour remonter nos cavaliers ou pour former de nouveaux corps de cavalerie. C'eſt déja un déficit de quatre-vingt-un jours dans les ſubſiſtances.

Si vous conſidérez maintenant que quatre de nos départemens ont été dévaſtés par le paſſage & le ſéjour des armées, & que, par conſéquent, loin de compter ſur leurs productions, il faut, au contraire, pourvoir à leur nourriture; que la Belgique, le pays de Liège, l'Allemagne, le comté de Nice, & le quatre-vingt-quatrième département ayant également été le théâtre de la guerre, ont éprouvé des enlèvemens conſidérables de grains, & ne pourront en tirer cette année que de la France, tandis qu'il nous faudra pourvoir aux beſoins de nos armées, qui ont bien enlevé quelques magaſins, mais qui ſont loin encore d'être ſuffiſamment approviſionnées pour la campagne prochaine; que nos expéditions des colonies & de l'Italie nous ont fait porter beaucoup de grains ſur nos vaiſſeaux; que le commerce de cette production eſt interrompu dans toute la Méditerranée, ſoit à cauſe des mauvaiſes récoltes du Levant & de la Barbarie, ſoit parce que tous les petits deſpotes de l'Italie, le roi des deux Siciles & le Pape nous ont fermé leurs ports, ſoit enfin parce que l'Eſpagne, qui fait ſes paiemens en piaſtres, eſt plus certaine d'attirer à elle les grains des autres pays; qu'il n'eſt pas plus certain que ce commerce ſoit heureux dans le Nord, parce que les violences faites aux commerçans dans nos ports, & les atteintes portées par erreur ou par beſoin à la libre circulation des grains, ont détourné de ces ſpéculations les hommes qui s'y livroient, parce que nos relations politiques ſont par-tout incertaines, & parce qu'enfin l'inquiétude générale des cours effrayées de la marche rapide de la liberté, & la déclaration du cabinet de Saint-James aux Etats de Hollande nous annoncent prochainement une guerre maritime qui rompra nos communications dans le Nord, & détruira notre commerce des grains, par

la défense des exportations & par les pirateries de la guerre ; car les rois ne savent combattre les peuples qu'en brigands & en dévastateurs ; si vous considérez, dis-je, toutes ces circonstances auxquelles il faut ajouter encore les intempéries des temps si peu favorables à nos semailles, les avaries, les enlèvemens & les fixations arbitraires du prix des grains qui sont la plus grande erreur du peuple, puisqu'elles amènent la famine là où règne véritablement l'abondance, alors vous serez convaincus que la disette, cette grande destructrice de toutes les lois, de toutes les autorités, s'avance à grands pas, & que la France éprouvera, en 1793, un déficit dans les subsistances, d'autant plus considérable que ses besoins seront plus grands, & les peuples affranchis plus dénués de ressources (1).

Telle est, Représentans, la position de la France relativement à ses subsistances. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent pour y remédier ? Nous avons mis successivement à la disposition du ministre de l'intérieur 24 millions pour acheter des grains, c'est-à-dire, que nous lui avons donné le moyen de pourvoir à la nourriture de tous les Français pendant cinq jours. Or, qui peut n'être pas frappé de l'insuffisance de ces moyens ? Qui peut croire que nous sommes assez riches pour approvisionner toute la république avec des bleds achetés dans l'étranger, lorsqu'il est démontré par le calcul que nous consommons en pain, au prix le plus commun, deux milliards deux cent millions ? D'ailleurs, qui ne voit que le système des achats par le gouvernement établit entre les agens du ministère & le commerce, un concours qui gêne les opérations de celui-

(1) Creuzé-la-Touche, dans son excellent Rapport, a présenté un résultat plus satisfaisant. Il pense que l'abondance de la dernière récolte garantit les subsistances de la République. Je ne combats pas ce résultat, parce qu'on ne peut pas me contester celui de la diminution du nombre des cultivateurs, & qu'alors il doit y avoir tôt ou tard un déficit que mon système tend à prévenir.

ci, bien plus habile approvisionneur, lorsqu'il n'est pas dérouté par la violence, de manière que si l'Etat accroît d'un côté ses subsistances par des achats, elles se trouvent diminuées de l'autre par la stagnation du commerce ? Qui ne voit dans la revente des grains achetés par le ministère, une perte énorme qui ne peut se combler que par l'impôt, de telle sorte que le peuple en gagnant, d'un côté, une diminution dans le prix du pain, perd, de l'autre, par l'accroissement de ses contributions, une somme bien plus considérable ? Elle est donc dangereuse, sous tous les rapports, cette mesure d'acheter des grains dans l'étranger, indépendamment de ce qu'elle est toujours insuffisante. Il faut pourtant en convenir ; telles sont quelquefois les circonstances dans lesquelles se trouve un gouvernement, qu'il ne lui est permis de considérer que la nécessité d'un achat sans en examiner les désavantages. S'il est vrai qu'une guerre maritime nous menace, il ne faut pas imprudemment nous priver de la ressource que nous offrent encore l'Irlande & les États du Nord. Il faut, au contraire, porter nos achats de grains jusqu'à la concurrence de cinquante millions.

Il est donc vrai que notre position réclame d'autres mesures ; &, si elles doivent être extraordinaires, du moins faut-il qu'elles soient toujours déterminées par les vrais principes de l'économie politique. J'ai frémi d'entendre des orateurs indiquer la contrainte comme une ressource dans la disette, & proposer d'arracher les grains aux agriculteurs. Savez-vous où vous conduiroient ces fatales opérations ? A la famine. Ceux-là nous demandent d'organiser la disette, qui veulent des loix attentatoires à la propriété, & dévastatrices des campagnes. La France se trouva, en 1789, dans des circonstances bien plus difficiles ; j'ai vu Paris manquer de pain. On disoit aussi, dans ce temps, à l'assemblée constituante, qu'il falloit enfoncer les granges, & proclamer contre les fermiers des lois de sang. L'assemblée constituante se tint courageusement aux principes ; elle

décréta la libre circulation des grains, & la disette disparut.

Un gouvernement sage doit toujours avoir l'œil sur les grains. Leur prix s'accroît-il ? il faut augmenter la masse des grains en circulation, pour forcer la diminution de leur prix. Le bled reste-t-il resserré dans les granges ? il faut mettre le fermier dans la position de perdre sur sa valeur, s'il veut le conserver. Or, tous ces moyens, vous les trouverez dans le système des primes.

Je sais que de grands abus l'ont fait décrier, & l'un des préopinans, en rappelant, contre ce système, l'expérience de 1788, n'a fait lui-même que citer un abus sans traiter la question. Autrefois le commerce voloit le gouvernement, parce que le gouvernement voloit le commerce. On assure qu'on faisoit entrer des grains dans un port pour y recevoir la prime, & que ces mêmes grains en ressortoient clandestinement pour être transportés dans un autre, où la prime étoit encore perçue; de manière que l'Etat payoit de fortes sommes, sans que la masse de ses subsistances fût réellement accrue. Ces abus ne sont pas à craindre aujourd'hui : les préposés des douanes ne veillent pas seuls; & tous les citoyens sont également intéressés à prévenir la fraude qui diminue le produit des impositions indirectes, ou accroît la dépense publique ; car l'une & l'autre circonstances font augmenter l'imposition directe. D'ailleurs, le système des primes ne peut être établi sans un règlement qui détermine les conditions à remplir par les commerçans, & les formes auxquelles ils doivent être astreints. Ces détails seroient ici superflus, & ne doivent occuper que votre comité d'agriculture & de commerce, il me suffit de prouver que le plus sûr moyen d'amener l'abondance dans l'Etat, lorsque les mauvaises récoltes ou les évènemens menacent de la disette, est de présenter au commerce un appas qui dirige toutes ses spéculations vers les subsistances, & les fasse transporter là où le besoin se manifeste.

Voulez-vous que le plus grand succès accompagne cette

mesure ? donnez une prime assez forte pour présenter au commerçant un avantage réel, & limitez-en la durée à un temps très-court qui lui commande l'activité, & produise la diminution par le concours instantané des ventes. Il seroit superflu d'observer que cette mesure doit être combinée avec la défense de l'exportation des grains.

En Angleterre, l'exportation est défendue, lorsque le prix du bled s'élève à une somme déterminée par la loi; elle est au contraire encouragée par des primes, lorsque le prix du bled est au-dessous de cette somme. L'Angleterre doit à cette loi sage la prospérité de son agriculture, &, s'il ne nous est pas permis de l'adopter encore dans toutes ses dispositions, nous devons au moins fixer en règle générale deux prix, l'un desquels déterminera la défense de la sortie des grains, tandis que l'autre, plus élevé d'un degré, fera décréter la prime & sa valeur.

Mais ce qu'il faut sur-tout démontrer au peuple, c'est que si le commerce, secouru par des primes, approvisionne l'État, la libre circulation des grains garantit seule l'abondance. A quoi serviroit donc d'avoir, par des sacrifices, amené des bleds dans les ports, si, par-tout arrêtés dans leur marche, ils ne pouvoient pénétrer dans les villes de l'intérieur non-approvisionnées, et de quel droit celles-ci pourroient-elles réclamer cet approvisionnement, si, dans tous les temps, elles n'avoient pas elles-mêmes favorisé la circulation? La misère & la famine sont l'éternel résultat des prohibitions légales ou arbitraires, & telle est la nécessité de la libre circulation des grains, que celui-là doit être réputé ennemi de la patrie, qui cherche, je ne dis pas à l'empêcher, mais seulement à la discréditer.

J'ai cité l'exemple de l'assemblée constituante, qui proclama, dans des temps plus difficiles, la libre circulation, & fit disparoître la disette. L'histoire du ministère français nous en offre un autre exemple non moins remarquable.

Louis XV faisoit avec Terray le monopole des grains,

&, loin de proclamer la libre circulation, ce ministre l'avoit au contraire embarassée d'entraves. Il est bon d'expliquer le motif de cette conduite, car, en général, on croit que la libre circulation favorise les accaparemens; au lieu qu'il est démontré, par la théorie & par l'expérience, qu'on n'accapare jamais mieux que lorsque la circulation est entravée. Terray calculoit ainsi: Si la circulation des grains est permise dans l'intérieur de l'Etat, je pourrai bien accaparer ici; mais le commerce y reportant de nouveaux grains, rétablira bien vîte le niveau, & déjouera mes projets. Il faut défendre cette circulation pour bien monopoler, car alors, les grains ne pouvant pas être transportés, d'une province fertile, dans une province affamée, on les achète à très-bas prix là où ils regorgent, on les fait passer clandestinement là où le besoin se fait sentir, & on les y vend bien plus chèrement que le commerce ne l'auroit fait. L'abbé Terray entrava donc de mille manières la libre circulation, & il monopola, & pendant cinq ans la France fut livrée aux horreurs de la disette. Turgot, qui lui succéda en 1774, supprima toutes ces entraves; il rendit au commerce sa liberté, il accorda des primes pour les importations, et, dans moins d'un mois, l'abondance reparut, le prix des grains diminua de plus d'un tiers, & la tranquillité de la France fut le résultat du double bienfait des primes & de la libre circulation des grains.

Et quelle législation, en effet, pourroit-on établir sur les grains, qui ne fût pas celle de liberté? Cherchez des règles particulières pour tous les cas, vous cherchez une chimère. Voulez-vous l'arbitraire au lieu de la liberté? l'agriculteur & le marchand n'ont plus de bases pour calculer leurs achats, & la crainte des évènemens fait disparoître les subsistances des marchés. La liberté, au contraire, offre un point invariable; elle s'applique à tous les cas; elle laisse le commerçant maître de toute son industrie; & l'industrie du commerçant vaut beaucoup mieux

pour approvisionner un pays, que des attroupemens & des taxations de grains. O combien ces funestes excès ont coûté de calamités à la France ! combien ils lui en coûteront encore, si la raison n'éclaire enfin les esprits sur la nécessité d'encourager l'agriculture nourricière des peuples, au lieu de l'opprimer !

N'aurions-nous donc consacré l'unité de la république que pour la voir divisée en zones, qui présenteroient alternativement le tableau de l'abondance & de la famine ? n'aurions-nous proclamé la fraternité entre tous les Français que pour réduire l'égoïsme en loi, & préparer la guerre civile entre les diverses communes de l'empire ? On n'a pas assez calculé les funestes conséquences du resserrement de grains dans un canton, sous prétexte de son approvisionnement. L'approvisionnement doit être général pour la république. Il faut que l'abondance y règne partout, que le prix du pain y soit à-peu-près égal partout, car l'égalité parfaite dans les prix n'est pas possible ; & qu'enfin le bien, comme le mal, résultant des vicissitudes des saisons, y soient également répartis sur toutes les têtes.

La libre circulation des grains est sur-tout nécessaire dans des pays où de grandes villes ont été bâties ; car celles-ci n'ayant qu'un territoire très-borné, & une grande population, elles ne peuvent pourvoir à leur besoin que par le superflu des campagnes. Ainsi, Paris est dans une position telle, que la famine s'y manifesteroit dès le moment qu'on arrêteroit la libre circulation dans les départemens environnans. Je ne le dissimule cependant pas, si le système de la circulation des grains ne présentoit qu'un avantage particulier pour les villes, je ne le soutiendrois pas ; je le défends, parce que je suis fortement persuadé que l'abondance dans l'Etat, est attachée à la libre circulation des grains, en la combinant avec l'établissement des primes dans des cas déterminés par la loi, & parce que

la prospérité de l'agriculture, fondée sur sa liberté, peut seule opérer le défrichement des landes, le desséchement des marais, le creusement des canaux, & l'abolition graduelle de la mendicité.

On objectera contre ce système, que la prime est une perte pour le gouvernement ; mais c'est le résultat nécessaire de tout approvisionnement. Lorsque vous avez mis à la disposition du ministre des fonds pour acheter des grains, avez-vous pensé que vous n'éprouveriez aucune perte dans leur revente ? Vous auriez été dans l'erreur ; car, lorsque, dans ces sortes d'opérations, la perte ne s'élève qu'à la moitié des fonds, on peut garantir qu'elles ne sont pas destructives. Il faut considérer, en effet, que les grains achetés chèrement dans l'étranger, ne peuvent circuler dans l'intérieur, que par des transports très-coûteux, que la revente s'en fait au moins à la perte d'un tiers du prix, & que la rentrée des deux autres tiers toujours difficile ne peut jamais s'effectuer qu'au bout de deux ans ; de manière que sur les 24 millions de grains achetés, vous devez vous attendre à une perte de 10 millions au moins. Or, quelque considérable que soit ce sacrifice, vous n'aurez procuré à la république qu'une masse de bleds équivalente aux besoins de cinq jours. Je vous demande si vous n'êtes pas tous bien persuadés qu'avec douze millions de prime, vous aurez une quantité de bleds bien plus considérable? Si donc, en matière d'approvisionnement, il faut s'attendre à des pertes, il est d'une administration sage de choisir la moindre, & cette seule raison doit faire adopter le système des primes, quand il ne présenteroit pas d'ailleurs une foule d'autres avantages.

Le seul inconvénient qu'on ait à craindre, en fait de subsistances, c'est la possibilité des accaparemens. Or, par l'institution que je propose, vous les rendez impossibles. En effet, si l'accapareur a l'intention d'exporter les grains hors de la République, il s'expose, par son accaparement même, à une prohibition de sortie; parce que l'effet du

monopole étant d'accroître le prix de la denrée, il arrive que le prix s'élève bientôt à celui déterminé par la loi pour que l'exportation soit défendue, & alors la spéculation du monopoleur tourne à son détriment, & les bleds amoncelés dans ses mains retombent dans la circulation pour y rétablir le niveau C'est l'intérêt qui fait les accapareurs, il faut donc les combattre par l'intérêt; & je ne connois pas de moyen plus puissant que la crainte des primes: celui-là doit tout craindre qui a fait des emmagasinemens; parce que, si la cherté des grains en résulte, la prime est établie, & avec elle la concurrence, la diminution des prix et la ruine du monopoleur.

En législation générale, il n'y a rien autre à déterminer sur les subsistances que la liberté de la circulation & l'établissement des primes: mais voulez-vous étendre plus loin les précautions pour empêcher les monopoles? établissez par-tout des associations économiques, qui s'occupent de publier l'état des approvisionnemens locaux, & fassent partout la guerre aux accapareurs.

Avez-vous remarqué les avantages que les départemens ont retirés des caisses patriotiques, autrement instituées que celles de Paris? Ces établissemens, dirigés par un patriotisme pur, & non par l'intérêt & la fripponnerie, ont facilité les moyens d'échange dans un temps où la petite monnoie étoit cachée, & où les coupures d'assignats n'étoient pas encore en circulation: ce sont des sociétés de ce genre qu'il faut établir pour avoir un bon système d'emmagasinement.

Et d'abord éloignons le ministère de toutes ces opérations. La propension des gouvernemens qui passent pour bons est de croire que leur action est toujours nécessaire; de prodiguer les moyens de direction, d'encouragement, de répression; d'ordonner par-tout, d'intervenir sans cesse; & le résultat de ce zèle mal-entendu, est de gouverner ce qui ne doit pas être gouverné, de donner des impulsions

inutiles, d'arrêter des mouvemens salutaires, & de charger des lisières en entraves.

Le principal objet de ces associations seroit de recueillir des renseignemens certains sur les ressources locales de chaque pays, & de les publier. Cette manifestation solemnelle calmeroit constamment les craintes, & seroit en même-temps le vrai préservatif contre les accaparemens.

Peut-être même pourroit-on conduire ces associations à former, dans chaque canton, un dépôt de bled, dans lequel tout vendeur & tout acheteur de grains seroient tenus de déposer une quantité déterminée sur celle de leur vente, & qui leur seroit payée au prix ordinaire. Ces dépôts fourniroient les marchés dans les circonstances difficiles.

Il en résulteroit, outre cet avantage, celui d'instruire les habitans de la campagne dans l'art de conserver les grains; art qui n'est bien connu que dans les villes maritimes, dans la nouvelle Angleterre & à Genève, où la crainte de voir l'exportation défendue chez tous les peuples environnans oblige de faire des approvisionnemens pour plusieurs années, & rend les citoyens industrieux à conserver les grains. Ces dépôts présentent, d'un autre côté, des inconvéniens; ils conduisent insensiblement à l'inertie les hommes, à qui la nature & le besoin commandent le travail. L'empire romain a péri par ce système. Il étoit très-ordinaire, disent les historiens du Bas-Empire, de voir le peuple de Constantinople demander du pain sans vouloir le gagner par le travail.

Quoi qu'il en soit, je n'insiste pas sur ce plan de dépôt, parce que je le crois inutile, même dans ce moment, & qu'il est des mesures bien plus salutaires pour assurer l'abondance dans l'état.

Une république dont le sol offre cent-vingt millions d'arpens à l'industrie territoriale; & qui, en prélevant la part de la stérilité, celles des pâturages, des forêts, des

bois & de la réserve des jachères, produit 60 millions de setiers, outre les semences ; une telle république, dis-je, peut bien éprouver quelque disette, comme il arrive aujourd'hui, mais elles doivent être rares. Elles seront toujours annoncées par les associations patriotiques, ainsi que par la hausse du prix des grains, & constamment réparées par la proclamation de la prime.

Il n'entre pas dans mon sujet d'indiquer les règles des associations que je propose. Je présenterai ces détails au comité d'agriculture, si le système des primes est adopté ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer les biens qui résulteront d'un pareil développement.

1°. La suffisance des productions nationales une fois constatée, le peuple, dont le penchant à la sécurité est plus naturel encore que celui qui le porte à la défiance, se livrera sans crainte à ses travaux, & laissera la liberté à des opérations commerciales qui ne pourront plus lui être préjudiciables.

2°. Le commerce des subsistances verra se rétrécir devant lui la carrière des combinaisons ; les prix ne dépendront plus d'une émeute, souvent suscitée par ceux qui pouvoient en être les victimes, mais qui calculoient que, dans cette terrible loterie, une seule chance contre leur vie ne balançoit pas les mille chances favorables à leur cupidité.

3°. Le commerce des grains ne sera plus qu'une combinaison des frais de transport, & la simple connoissance des distances suffira pour éclairer sur leurs intérêts les agriculteurs, les commerçans & les consommateurs.

4°. Il s'établira, non par la contrainte, mais par la simple arithmétique, un niveau dans les prix, & ce niveau entretenant l'invariable consistance des richesses agricoles, assurera les spéculations rurales, les plus sages, les plus utiles, les plus riches des spéculations,

& en même temps offrira une base immobile au système des contributions.

5°. Enfin, l'Europe verra s'élever dans son sein un état dans lequel les voies du commerce des subsistances seront sans détours, sans obstacles & sans obscurité; & certes on ne peut pas dire à quel degré de prospérité la France est réservée, si la Convention nationale poursuit avec énergie l'établissement de ce système & la proscription des brigandages.

Mais un moyen plus grand s'offre encore pour maintenir dans la République une abondance éternelle. Protégeons le commerce, dirigeons ses spéculations vers les subsistances, donnons-lui un libre accès dans toutes les mers, & bientôt des quatre parties de la terre, les grains vont prendre leurs cours vers la France qui deviendra l'entrepôt général de toutes les nations. Alors la disette ne sera qu'un mot qui rappellera les crimes de l'ancien régime, & une industrie probe succédera aux délits des accaparemens.

L'Angleterre nous a enlevé le commerce des grains & des farines avec les États-unis. Elle en avoit trop éprouvé les avantages, avant la révolution d'Amérique, pour ne pas diriger toute son attention vers ce but. En 1768, 1769 & 1770, l'Angleterre retira de l'Amérique quinze cents mille quintaux de bled, dont trente-deux mille furent consommés dans son sein, & le reste transporté en Espagne, en Portugal & dans la Méditerranée. Cette branche d'industrie a dû s'accroître encore par les défrichemens faits dans les États d'Amérique depuis leur indépendance. Il faut réunir tous nos efforts pour attirer ce commerce chez nous. Brissot & Claviere, dans leur ouvrage sur les États-Unis en ont indiqué les moyens. Ils ont proposé d'établir des ports francs, d'y construire des dépôts commodes pour recevoir & conserver les bleds américains. » Par ce moyen, disent-ils, ces bleds seroient toujours prêts à

» être transportés par-tout où le prix les appelleroit; ces
» mêmes ports francs étant des dépôts où se rassembleroient
» les objets nécessaires aux États-Unis, le commerce des
» bléds avec l'Amérique en acquerroit une continuité avan-
» tageuse aux deux nations, avantageuse à l'Amérique, parce
» que la certitude d'un lieu de dépôt sûr & peu coûteux dé-
» termineroit des expéditions de grains plus fréquentes,
» avantageuse à la France, parce qu'outre la présence con-
» tinuelle d'une denrée importante, présence qui la garan-
» tiroit de toute manœuvre d'un monopole intérieur,
» ces dépôts fourniroient un aliment presque continuel au
» cabotage depuis le Nord de la France ju qu'au fond de
» la Méditerranée »

La Pologne nous offre encore des ressources bien plus abondantes : trois de ses provinces du Midi, la Podolhie, la Wolhinie & l'Ukraine, produisent une si grande quantité de grains, qu'elles sont capables d'alimenter pendant six mois toute l'Europe; mais la mer noire est le seul débouché que la nature offre à la Pologne; & comme sa navigation n'est permise qu'aux Turcs, aux Russes, aux Autrichiens, il en résulte que peu de grains sont exportés de la Pologne, & que ses habitans sont réduits à la nécessité de les convertir en eau-de-vie. Si la mer noire étoit ouverte à nos vaisseaux, nos facteurs feroient descendre les grains de ces provinces par le Dnieper ou le Nieſter, & les chargeroient à Ak-kerman. Ils feroient également descendre par le Danube les bleds de la Hongrie & de la Moldavie, pays également très-fertiles; ils les emmagasineroient à Galatz ou à Solina, d'où ils les transporteroient dans nos ports de la Méditerranée. On ne peut pas calculer la quantité de bleds que nous assureroit ce commerce, & l'on ne peut pas dire le bien que nous ferions à la Pologne, pays libre avant-hier & qu'il est digne de nous de reporter vers la liberté, en même temps que nous le rendrons heureux par l'échange de nos productions contre ses grains.

Ces expéditions ne ſont pas nouvelles. Les premières ont été faites, en 1779, ſous pavillon dalmate ou raguſien ; car vous ſaurez que la petite république de Raguſe envoie librement ſes vaiſſeaux dans la mer noire, tandis que ceux de la nation françaiſe n'y ſont pas reçus. Des meſures mal combinées firent manquer alors cette opération ; mais le ſuccès en fut complet en 1786, par les ſoins du prince de Naſſau, & d'un Vénitien nommé Vaſſalo. Nous avons reçu, vers ce temps, à Marſeille, pluſieurs chargemens de bleds venant de la mer noire, ſous pavillon ruſſe ; mais la dernière guerre des Turcs, & la politique du cabinet de Pétersbourg, ennemi de notre révolution, ont entièrement rompu ce commerce, qui pourroit devenir d'autant plus important, que la Ruſſie, la Pologne, la Hongrie & toutes les provinces turques qui bordent le Pont-Euxin offrent une immenſe débouché aux productions de notre terre & de nos arts ; & que nous pourrions en retirer, indépendamment du bled, une grande quantité de cuivre, de bois de conſtruction & de chanvre.

Il eſt temps de r'ouvrir cette branche d'induſtrie : nous devons à la dignité de notre république d'obtenir la liberté de la navigation dans la mer Noire, & l'intérêt de la Porte eſt de nous l'accorder par pluſieurs raiſons également importantes.

1°. Dès qu'il n'eſt pas au pouvoir des Turcs d'empêcher les Ruſſes, les Polonais, les Autrichiens, ſes ennemis naturels de commercer dans la Mer-Noire, il eſt de ſa politique de leur donner des concurrens, ſoit pour leur enlever une partie des bénéfices, qui ne ſont qu'accroître leur puiſſance, ſoit pour faire augmenter le prix de ſes denrées par la concurrence des acheteurs.

2°. Si les Turcs ſe déterminent enfin à faire la guerre aux Autrichiens, il leur conviendra que nous ayons déja quelque connoiſſance de la Mer-Noire, pour

que nous puissions, des divers ports qu'ils y possèdent, apporter à Constantinople des munitions de toute espèce.

3°. Enfin il résultera de l'habitude de notre marine dans la Mer-noire un avantage décisif pour eux, si pour les soutenir dans la guerre il faut y envoyer une escadre française, ce que nous ne saurions faire avec avantage si nos marins n'en avoient fréquenté auparavant les parages.

Il est donc bien important de traiter avec la Porte notre admission dans la Mer-Noire. Voilà des objets vraiment dignes d'occuper le Pouvoir exécutif de la République française.

Les agitations inséparables de la révolution ont désorganisé notre commerce & nos arts. Elles ont desséché tous les canaux de l'industrie, & si nos manufactures ont encore travaillé, c'est à la perte même des assignats que nous devons ce léger avantage, car tandis que le discrédit des effets publics faisoit accroître le prix des denrées, il provoquoit l'étranger à ne recevoir nos paiemens qu'en marchandises ouvrées, & par conséquent à faire travailler nos ouvriers. Tous ces maux étoient nécessaires; il faut les réparer aujourd'hui par la paix intérieure & par une grande impulsion donnée au commerce qui prend ses matériaux dans les champs, les fait circuler sur toute la terre, les échange contre les productions des autres pays, & multiplie les hommes là où il se fixe, parce que là règnent aussi l'abondance & la prospérité.

Il est temps aussi que notre conseil exécutif médite de grandes opérations de guerre. Il est une mer très-voisine des nôtres, à l'extrémité de laquelle sont deux ports qui appartiennent à la Maison d'Autriche (1). Ces ports ont dans leur voisinage un fleuve, sur lequel on a fait naviguer des frégates, & des pays à qui la nature accorda tout, à qui le despotisme

(1) Fiume & Trieste.

a tout enlevé ; c'eſt là que le contre-amiral Truguet doit conduire nos vaiſſeaux.

J'ai prouvé que le ſyſtême combiné de la libre circulation des grains & des primes étoit le vrai préſervatif des diſettes dans les empires, & le remède aſſuré contre les monopoles.

J'ai penſé qu'il ſeroit utile de rétablir déſormais dans les diſtricts des aſſociations économiques qui ſuivroient les mouvemens des grains, & publieroient conſtamment les reſſources de chaque pays.

J'ai démontré qu'il falloit encourager le commerce, fixer notre attention vers les productions des Etats-Unis, & faire ouvrir à nos vaiſſeaux la mer noire.

Enfin, je crois que, dans l'état où nous ſommes, il eſt peut-être utile de porter à cinquante millions les achats de grains déja décrétés ; car une guerre maritime peut ſe déclarer, & nous priver des reſſources qui s'offent maintenant à nous. C'eſt ſans doute un foible ſecours que cinquante millions de bleds, puiſqu'il n'y a là que dix jours de nourriture pour tous les individus de la république. Mais cette meſure ſera combinée avec les primes, & la libre circulation & elle vous donnera le moyen d'alimenter Paris & l'intérieur de la république, où les avantages du ſyſtême des primes ſe feront ſentir plus lentement, que dans le voiſinage des villes maritimes. Cependant, avant tout, il faut exiger que le miniſtre de l'intérieur vous rende compte des 24 millions mis à ſa diſpoſition ; car vous ne pouvez faire de nouveaux achats, que lorſque vous aurez acquis cette connoiſſance préalable.

Telles ſont, repréſentans, les ſeules meſures dignes de vous, & les ſeuls moyens d'amener l'abondance. Si, vous livrant à la petite manie des règlemens, aux petits & communs ſyſtêmes des entraves & des prohibitions, vous

ordonnez des visites inquisitoriales, qui forceront le cultivateur à cacher son grain, comme autrefois il cachoit son sel & son tabac, à la vue des préposés des fermes; si vous commandez des déclarations qui ne produiront rien, parce que ce n'est pas en déclarant, mais en commerçant, qu'on augmente la masse des subsistances du peuple; si, dis-je, vous traitez les campagnes en ennemies, & l'agriculteur en esclave, je vous le prédis, le bled disparoîtra par-tout, & la misère s'étendra sur toutes les campagnes. Créez tous les systêmes possibles en fait de grains; il vous faudra toujours revenir à ces principes d'éternelle raison : qu'on n'éloigne la disette qu'en augmentant la masse des subsistances; & que, cette masse accrue, ou par des primes, ou par des importations commerciales, il n'est plus besoin de lois sur les subsistances, si ce n'est celle de leur libre circulation dans l'intérieur de l'empire. Laissons donc ces hommes qui sacrifient le peuple aux applaudissemens du peuple argumenter avec perfidie du danger des accaparemens, pour faire adopter le systême le plus favorable aux accaparemens; &, ressuscitant le régime économique de l'abbé Terray, évoquer son ombre exécrée, la famine & la désolation. Pour nous, représentans du peuple, sauvons le peuple par de sages mesures; défendons l'exportation des grains. Accordons une prime sur les importations, mais surtout poussons nos vaisseaux dans la mer noire, & accordons une couronne civique au premier commerçant qui conduira dans nos ports un vaisseau chargé dans le Pont-Euxin. Assez & trop long-temps on couronna les conquérans dévastateurs du monde; il me tarde de voir l'opinion publique récompenser le navigateur qui nous apportera des épis de bled, & le buste de l'homme de bien élevé sur le piédestal où des courtisans avoient placé la statue d'un roi.

Voici mon projet de Décret.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale décrète que les lois sur la libre circulation des grains seront exécutées dans toute l'étendue de la république.

II.

Lorsque le prix du pain se sera élevé, dans la majorité des départemens, au-dessus de trente-six deniers la livre, l'exportation des grains hors de la république, sera prohibée par le corps législatif, & les délinquans seront punis de mort.

III.

Si le prix du pain s'élève à quarante deniers la livre dans la majorité des départemens, il y aura lieu à décréter une prime sur l'importation des bleds.

IV.

L'exportation des grains est dès ce moment défendue. La prime est accordée, & le comité d'agriculture & de commerce fera, dans deux jours, un rapport pour en déterminer la valeur, la durée, & les formalités qui doivent l'accompagner, ainsi que celles qui doivent être observées dans les ports francs de Dunkerque & de Marseille pour la sortie des grains étrangers qui y abordent en franchise.

V.

Les comités d'agriculture & d'instruction publique pré-

ſenteront, dans huit jours, un plan d'organiſation des ſociétés économiques, dont l'établiſſement ſera recommandé au patriotiſme des citoyens des villes & des campagnes.

V I.

Le miniſtre de l'intérieur rendra compte, dans trois jours, à la Convention nationale, des 24 millions mis à ſa diſpoſition pour acheter des grains, & préſentera le tableau de ſes achats. Ce compte rendu, il ſera mis à ſa diſpoſition 26 millions pour un nouvel achat de bleds dans l'étranger.

V I I.

Le conſeil exécutif donnera des ordres pour que l'ambaſſadeur de la République auprès des Etats-Unis, s'occupe des intérêts de notre commerce avec les Etats, & notamment du commerce des grains.

V I I I.

Le conſeil exécutif enverra deux agens à Conſtantinople, pour, concurremment avec l'ambaſſadeur de la République, renouveller nos traités avec la Porte, & obtenir d'elle la libre navigation de la mer noire pour les vaiſſeaux français.

I X & dernier.

Le miniſtre de l'intérieur rendra compte, dans un mois, à la Convention nationale, de l'état où ſe trouve l'agriculture dans la République, des deſſéchemens & défrichemens commencés, & des moyens qu'il croit propres à en accélérer les progrès.